



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Réf : BDC_CM/2025-08/26683 AKI

Paris, le - 5 SEP. 2025

Monsieur Yoann BALESTRAT
Conseiller municipal Saint-Junien
Groupe Énergie citoyenne
Roche
100 route de Chabanas
87200 SAINT-JUNIEN

Monsieur le Conseiller municipal,

Mon attention a été appelée par M. le président de la République sur vos préoccupations concernant le financement de la régénération de la ligne ferroviaire entre Angoulême et Limoges, ainsi que la fermeture partielle du guichet de la gare de Saint-Junien.

Je tenais à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre correspondance avec attention.

Comme vous le savez, la ligne Angoulême-Limoges fait partie des « petites lignes » ferroviaires dont les besoins de régénération sont cofinancés entre l'État, la Région Nouvelle Aquitaine et SNCF Réseau, conformément au protocole d'accord sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire (LDFT), signé le 22 avril 2021.

La ligne est fermée sur sa section charentaise entre Angoulême et Saillat-Chassenon depuis mars 2018 à la suite du constat que la plateforme s'était déformée, malgré des travaux d'urgence de régénération de la voie réalisés fin 2017, pour un coût de 3,12 millions d'euros dont 1,06 million d'euros apportés par l'État.

Avant sa fermeture, la ligne était empruntée par 21 trains express régionaux chaque jour et environ 80 000 voyageurs par an. Des bus de substitution ont été mis en place sur la partie fermée de la ligne.

L'État et la Région Nouvelle Aquitaine se sont engagés pour la régénération de cette ligne au travers du volet mobilités du contrat de plan entre l'État et la région (CPER) 2015-2022 et l'État a ainsi apporté 6,4 millions d'euros pour financer les travaux d'urgence et les études préliminaires de régénération de la voie, qui ont été restituées fin 2023.

.../...

Copies à : M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde
M. le préfet de la Haute-Vienne

246 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : +33(0)1 40 81 21 22



Cet engagement a été confirmé dans le cadre du volet « Mobilités » du CPER 2023-2027, qui comprend les études d'avant-projet et une première phase de travaux. Le CPER établit classiquement un programme pluriannuel, qui fait ensuite chaque année l'objet d'engagements de la part des cofinanceurs ; il est donc normal que l'ensemble des projets ne soit pas engagé à ce stade d'avancement du CPER.

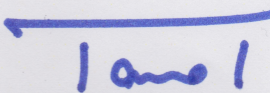
Concernant la fermeture partielle du guichet de la gare de Saint-Junien, les services sont organisés par la Région Nouvelle Aquitaine.

En tant d'autorité organisatrice des services ferroviaires d'intérêt régional, la région est la seule compétente pour définir, en fonction de l'analyse qu'elle fait des besoins de mobilité des usagers et au regard de ses priorités budgétaires, sa politique de présence d'agents en gare.

L'État, au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales, n'intervient pas dans ces choix.

Je vous laisse le soin de communiquer cette réponse aux autres signataires de votre courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à Vous


Philippe TABAROT
—